

Communiqué de presse

2, rue du 24-Septembre
2800 Delémont
Téléphone 032 420 50 50
Télécopie 032 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Téléphone 032 493 70 73
Télécopie 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch

Un nouveau défi professionnel pour la déléguée à la jeunesse

Delémont/La Neuveville, le 5 juillet 2012 – sic/cjb – *En fonction depuis le 1^{er} janvier 2008, date de la création du poste, la déléguée interjurassienne à la jeunesse, Joanna Eyer, va prochainement quitter son poste pour relever un nouveau défi professionnel.*

Après cinq ans passés au poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse, Joanna Eyer, donnera en janvier 2013 une nouvelle orientation à sa carrière. En effet, elle a été nommée cette semaine par le Conseil-exécutif bernois comme membre de l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA) pour le Jura bernois, dont le siège sera à Courtelary.

Le poste de délégué à la jeunesse a été institué par la Loi du 22 novembre 2006 sur la politique de la jeunesse, dans laquelle la République et Canton du Jura envisageait une collaboration interjurassienne. L'objectif était de permettre des synergies et d'engager une personne avec un taux d'activité lui permettant d'assurer une présence importante sur le terrain. Suite à l'accord du Conseil du Jura bernois qui a fédéré les communes afin de trouver un financement, le poste a été créé avec un pourcentage réparti de la manière suivante: 50% pour le Canton du Jura et 40% pour le Jura bernois.

La République et Canton du Jura ainsi que le Conseil du Jura bernois adressent leurs félicitations à Joanna Eyer ainsi que leurs meilleurs voeux pour la suite de sa carrière. Ils relèvent l'excellence du travail qu'elle a accompli pour mettre en place la délégation interjurassienne à la jeunesse et en faire une institution commune incontournable.

Les travaux visant à engager un-e remplaçant-e vont être lancés prochainement sous la responsabilité du Service jurassien de l'action sociale. Parmi les activités en matière de politique de la jeunesse, le ou la futur-e titulaire du poste aura notamment pour tâche de poursuivre les travaux en lien avec les institutions et projets suivants: le Parlement de la jeunesse, le Prix de la jeunesse, les "journées pour ta commune" ou encore la carte avantages jeunes.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- *Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale (032 420 51 40)*
- *Manfred Bühler, président de la section Justice, affaires communales et ecclésiastiques du Conseil du Jura bernois (078 717 81 17)*